

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 avril 2017

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### **Dix nouvelles centrales photovoltaïques autorisées sur la Grande Terre : la structuration de la filière se poursuit**

Le schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, adopté par les élus du Congrès le 23 juin 2016, s'est fixé comme objectif à l'horizon 2030 de couvrir l'équivalent de la consommation publique d'électricité par une production d'énergie d'origine renouvelable. Cette position novatrice et ambitieuse de la Nouvelle-Calédonie traduit son engagement à participer, aux côtés de près de 180 pays signataires de l'Accord de Paris, à l'effort de réduction des gaz à effet de serre.

**C'est dans ce cadre que le gouvernement a autorisé aujourd'hui dix nouveaux projets de centrales photovoltaïques sur la Grande terre. Ces projets multiplient par quatre la puissance actuellement générée par le parc de centrales photovoltaïques : six centrales solaires sans stockage pour une puissance de 24,7 MWc, deux projets innovants de serres photovoltaïques pour une puissance de 6,7 MWc, et deux projets de centrales solaires avec stockage pour une puissance de 25,8 MWc.**

#### **Des projets ambitieux, conformes à la PPI**

- Actuellement, le parc de centrales photovoltaïques représente 22 MWc.
- La Programmation Pluriannuelle des Investissements de production électrique (PPI) prévoit d'autoriser 62 MWc de projets photovoltaïques d'ici à 2020, dont 25 MWc avec stockage.
- L'ensemble des projets autorisés aujourd'hui sont d'une puissance totale de 57,2 MWc, ce qui représente **92 % de la puissance photovoltaïque totale à autoriser à l'horizon 2020**, dont 85 % de l'objectif de puissance photovoltaïque sans stockage, et 100 % de la puissance photovoltaïque avec stockage.
- Ces nouvelles autorisations porteront à 79,2 MWc la production d'énergie solaire en Nouvelle-Calédonie, soit **près de quatre fois la puissance actuellement générée** par le parc de centrales photovoltaïques.

#### **31 % d'autonomie électrique pour la Grande Terre à l'horizon 2019**

En 2015, la production d'électricité sur la Grande Terre pour la distribution publique était assurée à 84 % par des centrales thermiques et seulement à 0,7% par le solaire photovoltaïque. A l'horizon 2019, les dix projets proposés augmenteront la part du photovoltaïque dans le mix énergétique de la Grande Terre de 3 % à 13 %, faisant ainsi passer l'autonomie électrique de la distribution publique de 21 % à 31 %. Ils permettront de réduire, sur leur durée de vie, le coût du système électrique d'environ 100 millions de francs / an sur 25 ans et les émissions de CO<sub>2</sub> de 60 000 tonnes par an.

### **Une filière en plein essor**

Parmi les dossiers déposés, tous conformes au plan technique et aux normes en vigueur, trois critères ont permis de sélectionner les entreprises : le tarif de vente de l'électricité proposé, une répartition homogène des autorisations entre les entreprises calédoniennes, et le caractère innovant des projets. Concernant les centrales sans stockage, les tarifs de revente au réseau électrique, qui varient entre 13,5 et 15,5 F/kWh, sont très inférieurs à ceux actuellement pratiqués. Au total, les dix projets représentent un investissement de 13,3 milliards de francs.

#### Les projets photovoltaïques sans stockage :

- deux projets de la société Alizés Energie (Koumac et Païta),
- trois projets de la société Quadran Pacific (Voh, la Foa, Païta),
- un projet de la société Hélios Moindou.

Deux projets innovants de serres agricoles photovoltaïques, qui consistent à intégrer sur la structure de la serre des modules photovoltaïques pour produire de l'électricité. Ce concept innovant de serre permet de protéger les cultures des aléas climatiques et des cyclones, et de combiner productions agricole et d'énergie au sein d'un même projet. Ces projets sont portés conjointement par les sociétés Enercal Energies Nouvelles (Farino) et Akuo Solar (Voh).

Concernant les projets photovoltaïques avec stockage, deux projets, de la société ENERCAL Energies Nouvelles (La Foa) et de la société Quadran Pacific (Boulouparis) ont été autorisés. Le stockage de l'énergie sur des batteries, technologie récente et éprouvée en zone insulaire (Réunion, Guyane, Corse, Hawaï, etc.), permet de lisser la production d'énergie pendant la journée et de la stocker en prévision du pic de consommation qui survient le soir.

### **Un impact positif sur l'emploi**

La construction des fermes photovoltaïques (entre quatre et six mois), s'accompagnera d'une augmentation des besoins en personnel, évalués entre trente et soixante emplois selon les projets. La présence de ces entreprises génèrera indirectement de l'activité pour les structures hôtelières et les restaurants de la zone.

### **Et ensuite ?**

Une deuxième vague d'autorisations de projets photovoltaïques aura lieu au deuxième semestre 2017. Parallèlement, dans la perspective d'une mise à jour de la PPI, une étude approfondie, portant sur les besoins énergétiques de la Nouvelle-Calédonie et les choix permettant de maximiser la production d'énergies renouvelables, va être réalisée.

\* \*  
\*